

Actions judiciaires collectives

| Quatre actions interdépartementales contre les Enedis régionaux | Deux actions contre Enedis national | Action de groupe « mysmartcab » contre Enedis national |
|---|--|--|
| Personnes concernées | | |
| Les habitants de - Bretagne (départements 22, 29, 35, 56) - Gironde (33), Dordogne (24), Lot et Garonne (47) - Rhône (69), Loire (42), Haute-Loire (43) - Pays Basque (départements 40, 64 et 65) | Deux procédures « tests » pour : - une personne de l'Ariège, pour faire retirer un Linky déjà posé - 18 personnes à Paris, pour empêcher la pose de Linky - un référé à Paris pour le retrait d'un Linky, actuellement en appel | Particuliers de toute la France titulaire d'un abonnement ou non, compteur déjà installé ou non, compteur à l'extérieur comme à l'intérieur du logement ATTENTION : Cette action est incompatible avec toute autre action en justice à raison de la même demande sous peine de condamnation pour procédure abusive |
| Objet et stratégie | | |
| Actions en référé au TGI plus action au civil pour ceux qui n'ont pas encore le compteur. En Bretagne, la procédure devait démarrer devant le Tribunal de Grande Instance de Rennes le 14 février. Elle a été repoussée à la demande d'Enedis | Actions au fond plutôt qu'en référé. Durée des procédures : un an environ. Le but est d'établir des jugements (si possible gagnants) sur lesquels pourront s'appuyer les actions suivantes | Action collective conjointe en justice (principe des class action) qui regroupe un grand nombre de plaintes individuelles mais similaires (1000 visées, 1058 actuellement). Une procédure en référé doit être lancée le 5 juin 2018. |
| L'ensemble de ces actions vise - pour les personnes électrosensibles ou qui ont des pathologies susceptibles d'être aggravées par les ondes électromagnétiques (personnes sous assistance respiratoire ou disposant de pacemaker...), à refuser ce type de compteur afin de protéger leur santé - pour tous : défendre le droit au respect de la vie privée en invoquant le refus du traitement de données personnelles | | |
| Participation financière | | |
| Variable selon les lieux et le nombre de personnes qui s'engagent : entre 20 et 50 € | 131 personnes ou collectifs ont contribué lors d'une souscription, plus 27 pour le seul référé en appel | 48 € par compteur jusqu'au 7 avril 2018 puis, après cette date, 480 € (action en petit groupe) à 3.000 € (individuelle). Contribution volontaire à des frais d'huissier liés à l'action collective de 15, 30, 45, 60, 75 ou 90 €. Plus 18 € si inscription par voie postale |
| L'inscription | | |
| Auprès des collectifs concernés sauf dans le Rhône : https://framaforms.org/inscription-action-juridique-linky-rhone-1517690958 | Pas d'inscription : Stéphane Lhomme conseille aux particuliers d'attendre le résultat de ces deux procédures avant de s'engager eux-mêmes financièrement dans une action en justice. | Inscriptions du 3 mai 2017 au 7 avril 2018), formulaire d'inscription https://linky.mysmartcab.fr/ (dont une « foire aux questions »). Possibilité de s'inscrire par voie postale avec un supplément de 18 € |
| Les avocat.e.s | | |
| - actions en Bretagne, en Aquitaine et au Pays Basque : Maître Jean-Pierre Joseph - action dans le Rhône : Maître Edouard Raffin - action Loire - Haute-Loire : en attente | Maîtres Blanche Magarinos-Rey et Antoine de Lombardon (du Cabinet d'avocats Artemisia) | Maîtres Arnaud Durand, Christophe Lèguevaques, Catherine Szleper (du cabinet d'avocats l'Exprescia) |
| Contacts / Explications | | |
| Contacter les collectifs concernés par les actions : http://www.stoplinsky88.fr/les-collectifs-anti-linky-en-france/ | Stéphane Lhomme - site http://refus.linky.gazpar.free.fr/ - mail stephane.lhomme@wanadoo.fr Cabinet d'avocats Artemisia - site www.artemisia-lawyers.com | Cabinet d'avocats l'Exprescia - mail info@lexprescia.com - explications : https://mysmartcab.fr/christophe-leguevaques/actions/refus-linky - pour obtenir le dossier papier : https://linky.mysmartcab.fr/pdf |

Ce tableau est en partie issu d'un travail réalisé par le Collectif Stop Linky en Marmandais. Merci à eux

A l'heure où nous bouclons la rédaction de cette lettre, nous dénombrons : avec Tarbes environ 140 participants ; action collective de Bretagne (Les Citoyens Eclairés) a été reportée au 18 avril ; action nationale Mysmartcab aurait atteint les 1100 personnes et devrait donc démarrer...